

6° Nous accordons 40 jours d'Indulgences aux fidèles à chaque fois qu'ils visiteront cette église, et qu'ils y salueront la Ste. Vierge, en récitant avec un cœur contrit, trois *Ave Maria*, (ou trois fois la même prière en français) à notre intention, qui est la propagation et l'affermissement de notre sainte Foi dans la province ecclésiastique de Québec, et principalement, dans ce diocèse.

7° Enfin nous désignons l'église de Notre-Dame des Victoires de la Basse-Ville, après la cathédrale, comme la première entre toutes les églises, où l'on pourra gagner, aux quatre fêtes principales de la très-sainte Vierge, les indulgences plénières accordées en faveur de la *pieuse Association de l'Immaculée Conception*, dite la *Couronne d'Or*, que nous érigeons par la présente, dans toutes les paroisses de ce diocèse, et que nous exhortons les membres du Clergé, les communautés religieuses et tous les fidèles, à embrasser, comme un excellent moyen de graver dans les cœurs, et de perpétuer parmi nous, la mémoire de la publication solennelle de la définition dogmatique de l'Immaculée Conception de Marie ;—d'honorer cette bienheureuse Mère de Dieu, dans ce glorieux privilège si cher à son cœur, et de nous assurer ainsi sa puissante protection.

Afin que Messieurs les Curés et missionnaires puissent exciter efficacement les fidèles, confiés à leurs soins à s'engager dans cette pieuse association, nous joignons à cette lettre une feuille qui leur en fera connaître le but, les règles et les avantages.

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée au prône de la messe de toutes les églises et chapelles où se célèbre l'office divin, et en chapitre dans toutes les communautés religieuses, le premier ou le second dimanche après sa réception.

Donné à l'Archevêché de Québec, sous notre seing, le sceau du diocèse et le contreseing de notre secrétaire, le premier jour de Mai, mil huit cent cinquante-cinq.



✠ C. F. EV. DE TLOA,
Administrateur.

Par Monseigneur,

EDMOND LANGEVIN, Ptre.,
Secrétaire.